RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

Loi ordinaire

L/2026/008/CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRÊT ENTRE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD), RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET MULTINATIONAL DESTINÉ À LA PROMOTION DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLES DURABLES AUTOUR DES ZÔNES DE TRANSFORMATION AGRO INDUSTRIELLE- GUINÉE

Le Conseil National de la Transition,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi organique N°2022/001/CNT portant Règlement intérieur du Conseil National de la Transition :

Après avoir examiné et en avoir délibéré en sa séance plénière du vendredi 13 mars 2026,

Adopte la Loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée, la ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement (BAD), relatif au financement du projet multinational destiné à la promotion des chaînes de valeur agricoles durables autour des zones de transformation agro industrielle-Guinée, signé le 30 mai 2025, pour un montant de trente millions cinq cent dix-sept mille six cent quarante-huit virgule zéro quatre dollars américains (30.517.648,04 USD), qui se décompose comme suit :

a. Don : vingt-quatre millions cinq cent dix-sept mille sept cent cinquante et un virgule quatre-vingt-trois dollars américains (24.517.751,83 USD) ;
b. Prêt : cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf- mille huit cent quatre-vingt-seize virgule vingt-et-un dollar américain (5.999.896,21 USD).

Article 2 : La présente Loi, qui entre en vigueur à compter de la date de sa promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

13 MAR 2026

Conakry, le_____

Pour la Plénière

La Secrétaire de Séance
La Secrétaire parlementaire

Honorable Fanta CONTÉ

Le Président de Séance
Le Président du Conseil National de la Transit

Honorable Dr. Dansa KOUROUMA

Scanné avec CamScanner